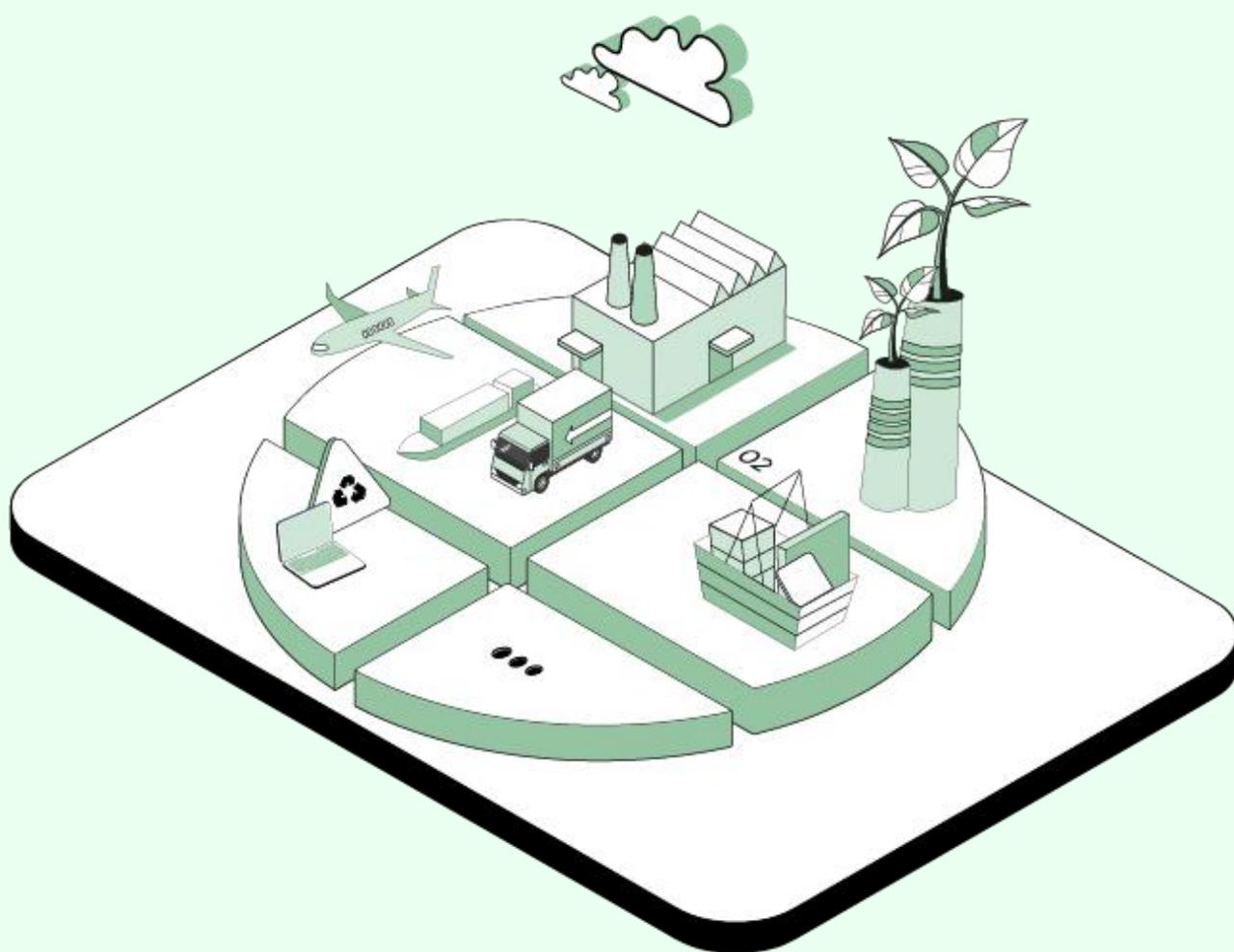




Le guide pour décarboner sa Supply chain Achats

Les étapes incontournables pour intégrer la réduction de l'impact environnemental par les Achats.



Livre Blanc
Édition 2024

Editorial

La transition écologique s'impose désormais au cœur des stratégies d'entreprise, face à l'urgence climatique qui souligne l'impératif de respecter les engagements de l'Accord de Paris.

Cette démarche vise une réduction significative, de 45%, des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et aspire à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

L'enjeu ? Limiter le réchauffement planétaire à moins de 2°C et prévenir l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes.

Les entreprises se trouvent confrontées à une triple menace : l'épuisement des ressources, l'augmentation des risques sanitaires liés à l'environnement, et une biodiversité en déclin rapide.

Ces défis mettent en péril leur infrastructure et leur stabilité économique, nécessitant une compréhension approfondie pour garantir leur durabilité.

Le département des Achats, responsable de 40 à 80% des impacts carbone identifiés, se révèle être un acteur stratégique dans l'effort environnemental.

Cette prise de conscience met en exergue l'impact significatif des Achats sur l'empreinte carbone et souligne l'urgence de les réformer pour faire face aux défis du développement durable.

Les Achats, en première ligne de la décarbonation, ont le potentiel de catalyser le changement nécessaire, en harmonisant les pratiques d'achat avec les objectifs de durabilité et les cadres réglementaires, en particulier ceux dictés par l'Union Européenne.

La transformation de la fonction Achats est donc cruciale, non seulement pour la durabilité mais aussi pour la conformité réglementaire, permettant aux entreprises de répondre aux normes environnementales croissantes tout en préservant leur compétitivité.

Le véritable défi réside dans la capacité à minimiser l'impact carbone des activités d'achat sans sacrifier la compétitivité.

Ce guide vise à vous fournir une méthodologie efficace pour décarboner vos organisations à travers les Achats.

Quelques chiffres

➔ 85 % Des directions achats, la réduction de l'empreinte carbone demeure la priorité de la stratégie RSE de l'entreprise

Source: Priorités des directions achats 2024 étude CNA et d'AgileBuyer

➔ Les chaînes d'approvisionnement représentent jusqu'à 90 % des émissions et de l'impact environnemental des entreprises

Source : McKinsey: Starting at the source: Sustainability in supply chains, 2016

Sommaire

01

Mais alors, c'est quoi les "scopes" ? C'est quoi le Bilan Carbone ?

p.4

02

Focus sur la réglementation

p.8

03

Comment mesurer l'impact environnemental de mon portefeuille Achats ?

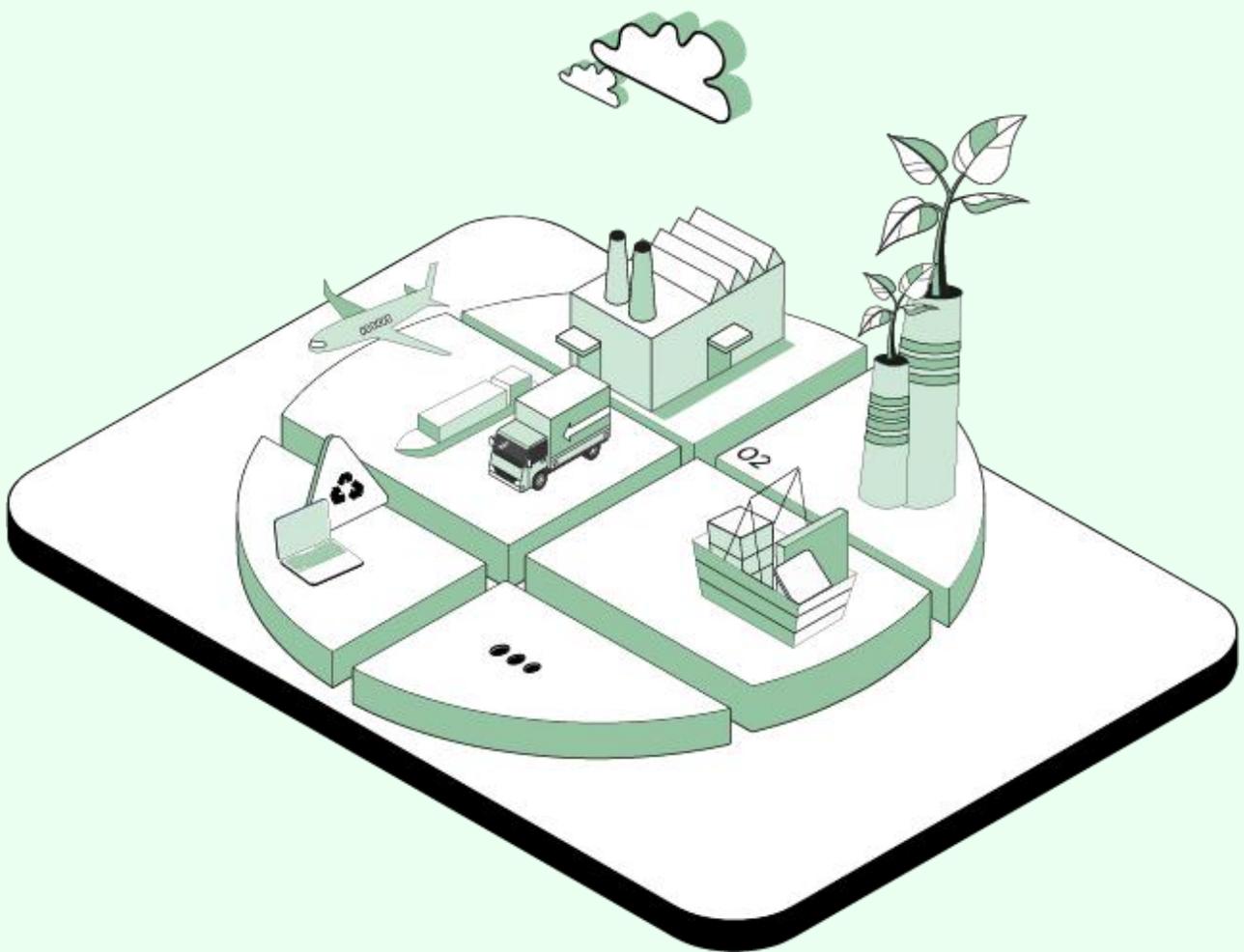
p.11

04

Méthode et outils pour mesurer puis réduire votre Bilan Carbone

p.15

Les “scopes” et le Bilan Carbone



01

Les scopes

Un "scope" définit le périmètre des émissions de gaz à effet de serre (GES), facilitant ainsi l'établissement et l'analyse d'un bilan carbone.

Cette classification permet de déterminer les sources d'émissions d'une organisation, essentiel pour élaborer un plan de réduction de son impact environnemental.

Le bilan carbone, au-delà de mesurer l'empreinte carbone, vise à prioriser les actions correctives en identifiant et classant les principales sources d'émissions.

Initié par le Greenhouse Gas Protocol en 1998, l'usage des scopes est devenu un outil clé pour la gestion environnementale.

Scope 1

Réfère aux émissions directes de gaz à effet de serre produites par les activités contrôlées ou possédées par une entreprise, telles que les émissions de ses propres installations de production, de ses véhicules, ou de la combustion de carburants pour le chauffage, la production d'électricité, etc.

Scope 2

Concerne les émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur que l'entreprise achète et consomme.

Scope 3

Rapporte aux émissions indirectes qui ont lieu dans la chaîne de valeur de l'entreprise, en dehors de ses propres opérations. Cela peut inclure des choses comme les émissions provenant de la production des biens achetés, des services sous-traités, du transport des produits vendus, et de l'utilisation et de la fin de vie des produits vendus.

01

Les scopes

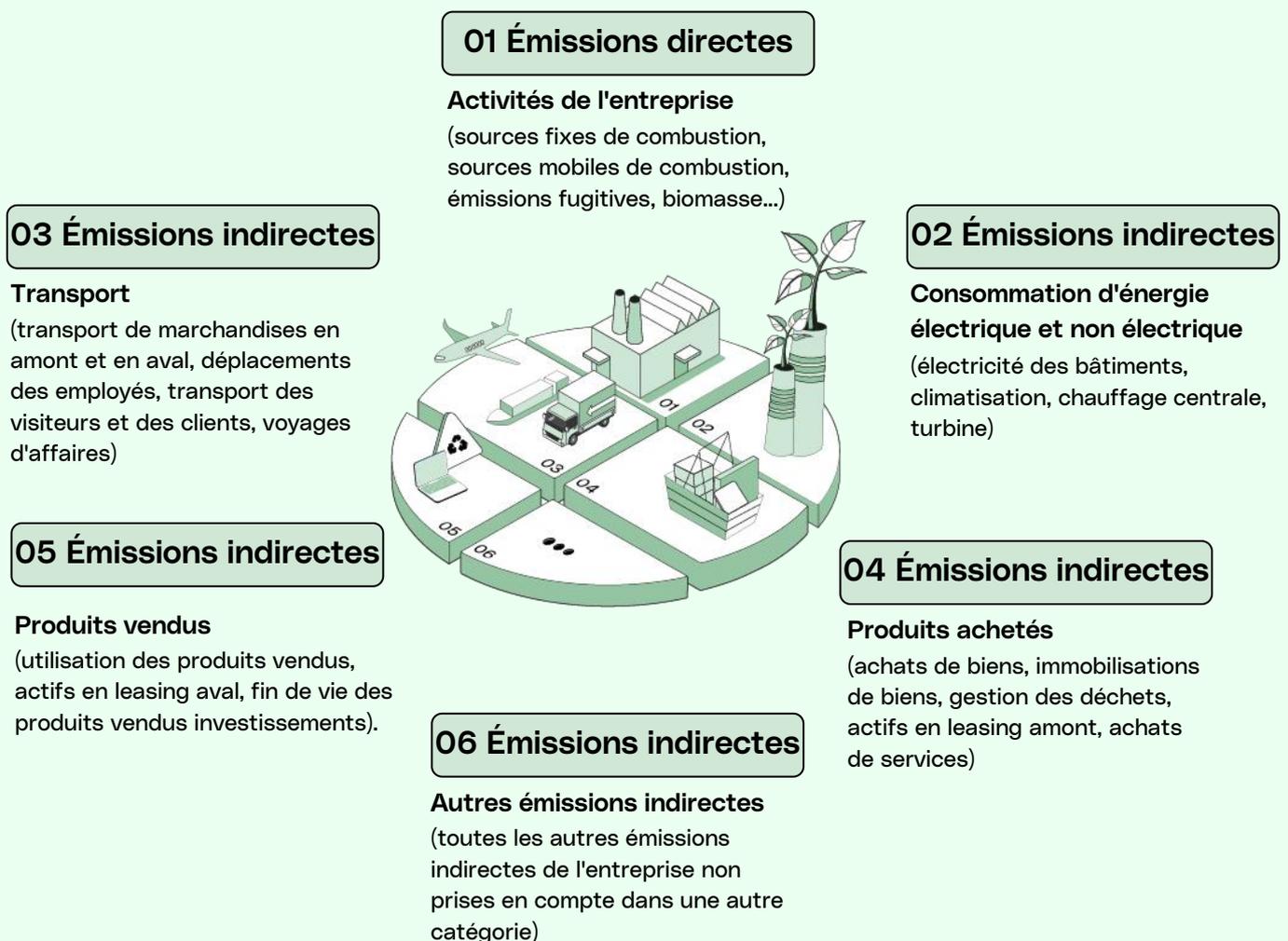
Scopes et catégories d'émissions : comprendre la différence

Actuellement, l'introduction des catégories d'émissions représente une initiative spécifique à la France, élaborée par l'ADEME.

Cette approche enrichit le concept des scopes d'émissions, en se concentrant principalement sur une analyse détaillée du scope 3.

Ainsi, les trois scopes traditionnels d'émissions se sont diversifiés en six catégories distinctes, offrant une granularité plus fine dans l'analyse des émissions indirectes.

Il est important de noter que, sur le plan international, la terminologie des scopes d'émissions reste la norme.



01

Le Bilan Carbone



Bon à savoir

➔ 5 à 20 % de hausse des ventes pour les entreprises ayant développé une offre plus responsable impliquant la fonction Achats

Source: World Economic Forum - Beyond Sustainable Procurement.

La "méthode Bilan Carbone®" est née d'une collaboration initiale entre l'ADEME et l'ingénieur Jean-Marc Jancovici. Depuis 2011, cette méthode est sous la protection de la marque déposée par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC), anciennement connue sous le nom d'Association Bilan Carbone.

L'ABC est désormais chargée de son développement et de sa diffusion, tant au niveau national qu'international, poursuivant l'objectif de promouvoir une transition vers une empreinte carbone réduite.

Il s'agit d'un outil de diagnostic permettant d'examiner les émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes, d'une entité définie, afin de déceler et d'exploiter les potentiels de réduction de ces émissions.

Ces informations sont traduites en équivalent dioxyde de carbone (CO₂e). Pour des raisons de simplicité et d'uniformité, cette mesure est utilisée pour les autres gaz à effet de serre.

Il s'agit essentiellement de quantifier combien de CO₂ retiendrait le même volume de rayonnement solaire.

Il est important de différencier le Bilan GES réglementaire du Bilan Carbone "complet".

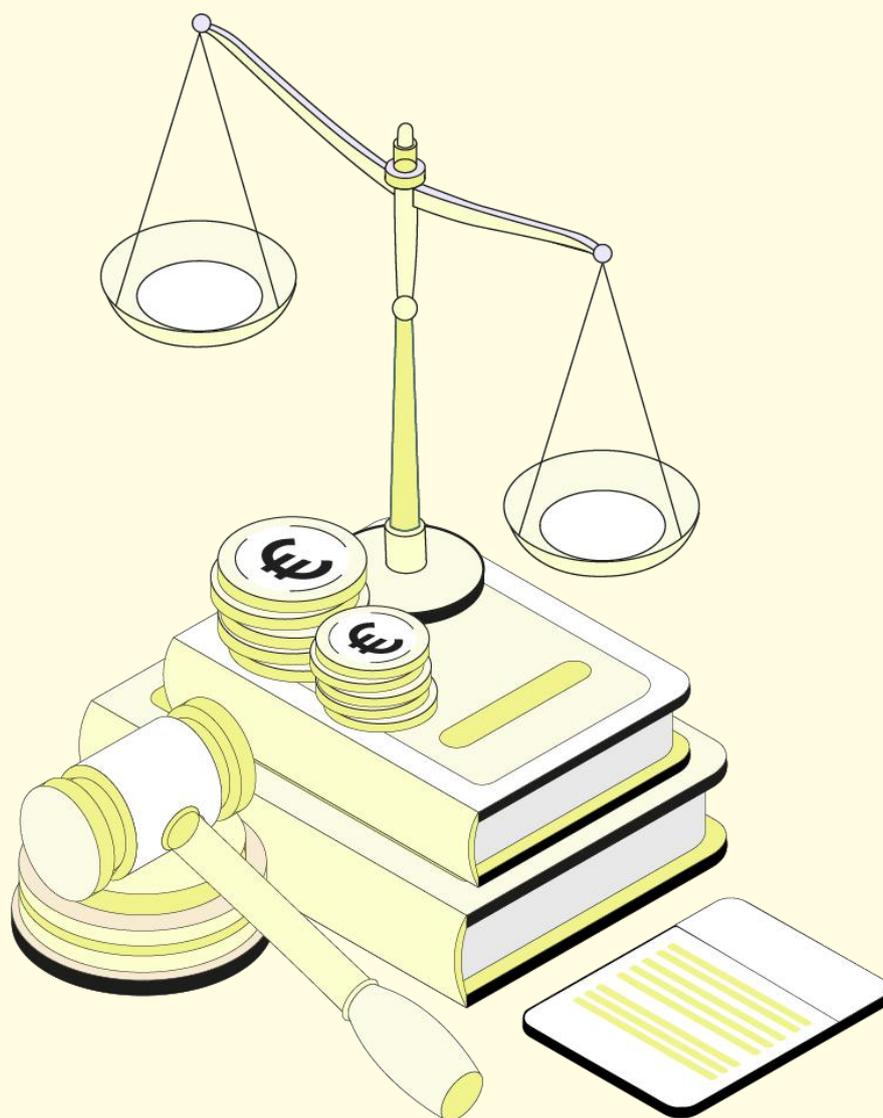
Le premier doit prendre en compte les émissions directes et indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires à l'activité.

Il n'inclut pas les autres émissions indirectes, comme celles liées à la livraison de composants par un fournisseur.

C'est pour cette raison que le Bilan GES est souvent nommé "Bilan Carbone simplifié".

Toutefois, depuis le décret du 1er juillet 2022, les entreprises qui étaient auparavant tenues de réaliser un bilan simplifié doivent désormais effectuer un bilan carbone complet.

Focus sur la réglementation



Focus sur la réglementation

2010

Le cadre réglementaire exige que les sociétés employant plus de 500 travailleurs (ou plus de 250 en régions et départements d'Outre-mer), les municipalités avec une population dépassant les 50 000 personnes, et toutes les entités de droit public avec plus de 250 employés, réalisent un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans cette obligation, seuls les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions liées à la consommation énergétique) sont requis.

L'article L.229-25 du code de l'environnement établit les directives légales concernant les bilans d'émissions de GES. Les articles R.229-45 à R.229-50-1 apportent des clarifications sur la mise en œuvre de ce mécanisme.

Le décret introduit aussi un programme de transition ambitieux qui détaille les mesures et ressources prévues pour diminuer les émissions associées aux opérations d'une organisation, afin de les aligner avec la stratégie bas-carbone en accord avec l'Accord de Paris. L'ADEME a édité un manuel à ce propos.

2022

Un décret concernant les bilans d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en place le 1er juillet 2022. Il marque une évolution significative pour les bilans GES réglementaires, qui, à compter du 1er janvier 2023, devront désormais inclure le «scope 3».

“

Le contexte réglementaire accélère la pression sur les organisations qui ont besoin d'être accompagnées de l'intérieur.

”

Guillaume Gourmelon
Président de Swott

2023

Dès 2023, l'organisation devra également considérer d'autres émissions indirectes significatives générées par ses activités. Dans le contexte de l'initiative SBTi, les sociétés sont tenues d'établir des plans d'action qui couvrent au moins les deux tiers (soit 67 %) de leurs émissions du scope 3, en accord avec la norme internationale de comptabilité carbone du GHG Protocol.

Cependant, ce pourcentage a été augmenté à 95 % dans le cadre du nouveau référentiel Net Zero de l'initiative SBTi. Les plans d'action peuvent prendre la forme d'objectifs de diminution des émissions, d'engagement des fournisseurs ou des clients.

2024

La CSRD, initiée par la Commission européenne, vise à renforcer les obligations des entreprises en matière de publication d'informations extra-financières, avec un accent particulier sur le développement durable. Cette directive représente une évolution majeure dans le cadre réglementaire européen, en imposant une transparence accrue et un meilleur encadrement des pratiques de reporting liées aux impacts environnementaux et sociaux des entreprises.

Le 1er janvier de cette année, l'Union Européenne a marqué un tournant décisif avec l'entrée en vigueur de la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises (CSRD).

Cette directive exige des entreprises concernées qu'elles divulguent, à partir de 2025 pour l'exercice 2024, des indicateurs de performance extra-financière, signifiant un pas de géant vers la fusion entre activité économique et principes de durabilité.

En complément de la NFRD, la CSRD étend le périmètre des informations à publier par les entreprises, englobant des domaines clés tels que la protection de l'environnement, la responsabilité sociale et le respect des droits humains, incluant les normes RSE et ESG, ainsi que la gestion et le traitement des employés.

Elle met également un accent sur la lutte contre la corruption et la promotion de la diversité au sein des conseils d'administration.

Par ailleurs, une nouveauté notable est l'obligation de divulguer des informations sur la gestion des risques liés au changement climatique, exigeant des entreprises qu'elles expliquent comment ces risques pourraient impacter leurs activités et les mesures prises en réponse.

L'urgence écologique nous pousse vers une refonte de nos indicateurs de gestion, incluant des mesures globales telles que le CO2 équivalent pour le climat, traduisant

Une révolution dans notre approche de la performance en priorisant la performance environnementale avant le profit économique.

Cette inversion des priorités, bien qu'essentielle, bouleverse nos cadres habituels, générant une résistance due à l'incertitude qu'elle engendre.

La CSRD, malgré les critiques, représente un premier pas crucial vers un monde où les règles du succès sont redéfinies, soulignant l'impératif d'adopter de multiples indicateurs pour une gestion adaptée aux défis planétaires.

En somme, cette transition, bien que complexe, est incontournable pour respecter les limites planétaires et assurer un avenir durable.

Mesurer l'impact environnemental de mon portefeuille Achats



03

Mesurer l'impact

Évaluer l'impact environnemental de votre portefeuille d'achats exige une démarche rigoureuse, bien loin d'une simple action instantanée.

Cette évaluation se concrétise par une analyse approfondie, effectuée lors de chaque initiative d'optimisation des achats par vos équipes.

Dans la pratique, cette analyse débute par un état des lieux précis, examinant les données relatives aux volumes et aux spécifications techniques des produits acquis.

Cette étape permet d'identifier les référentiels sectoriels les plus pertinents.

À partir de ces référentiels, l'impact environnemental initial de chaque produit acheté est calculé, offrant une mesure précise en équivalent CO2 par unité. Cette mesure est ensuite appliquée à l'ensemble des volumes achetés, suivant une formule de calcul directe.

Impact CO2 unitaire X Quantités = Impact CO2 global

Prenons l'exemple de l'entreprise Bio Planète, un leader des huiles végétales biologiques, qui a mené un projet de mesure et réduction d'impact CO2 en 2016 sur ces bouteilles en verre qui représentaient à elles seules près de 60 % de l'impact sur leur Bilan Carbone !

Exemple d'impact mesuré sur une bouteille en verre via l'outil BEE de CITEO en 2016



Impact	Pour 1 UVC	En unités scientifiques	Pour la production annuelle d'UVC	En unités illustrées
Contribution à l'effet de serre	277	g Eq. CO2	9 710 141	Eq. km VL
Consommation de ressources non renouvelables	1,97	g Eq. Sb	528 633	Eq. L de diesel
Acidification de l'air	7,99	mmol Eq. H+	71 472 390	Eq. km VL diesel Euro 4
Consommation d'eau	330	mL	29,42	Eq. Hab. annuel
Eutrophisation des eaux douces	0,97	mg Eq. P	2 371	Eq. cycles de lave-vaisselle
Eutrophisation des eaux marines	23,86	mg Eq. N	38 978	Eq. Hab. jour

$$\text{Impact CO}_2 \text{ unitaire (277 g)} \times \text{Quantités (5 000 000)} \\ = \\ \text{Impact CO}_2 \text{ global (1385 To } \text{eq CO}_2\text{)}$$

03

Mesurer la réduction

Pour atteindre une réduction effective de l'impact CO2, l'action préalable est essentielle.

Swott a élaboré, au cours des 13 dernières années, une méthode permettant d'optimiser la performance économique, sociale, et environnementale de vos catégories d'achats.

Une fois l'impact réduit, la mesure de cette réduction s'effectue en reprenant la méthode initiale de calcul, appliquée dans les mêmes conditions, mais post-optimisation.

La formule est directe :

- Impact CO2 unitaire initial x Quantités = Impact CO2 initial
- Impact CO2 après optimisation x Quantités = Impact CO2 optimisé
- Impact CO2 initial - Impact CO2 optimisé = Réduction de l'impact CO2

Illustrons avec Bio Planète, leader des huiles végétales biologiques, qui a réalisé en 2016 un projet de réduction d'impact CO2 sur ses bouteilles en verre, responsables à elles seules de près de 60% de son empreinte carbone.

Exemple d'impact mesuré sur une bouteille en verre via l'outil BEE de CITEO en 2016



Impact	Pour 1 UVC	En unités scientifiques	Pour la production annuelle d'UVC	En unités illustrées
Contribution à l'effet de serre	235	g Eq. CO2	8 238 429	Eq. km VL
Consommation de ressources non renouvelables	1,66	g Eq. Sb	447 590	Eq. L de diesel
Acidification de l'air	6,68	mmol Eq. H+	59 753 084	Eq. km VL diesel Euro 4
Consommation d'eau	280	mL	24,95	Eq. Hab. annuel
Eutrophisation des eaux douces	0,86	mg Eq. P	2 102	Eq. cycles de lave-vaisselle
Eutrophisation des eaux marines	20,82	mg Eq. N	34 002	Eq. Hab. jour

$$\text{Impact CO}_2 \text{ unitaire (235 g)} \times \text{Quantités (5 000 000)} \\ = \\ \text{Impact CO}_2 \text{ global (1175 To éq CO}_2\text{)}$$

03

Adaptabilité

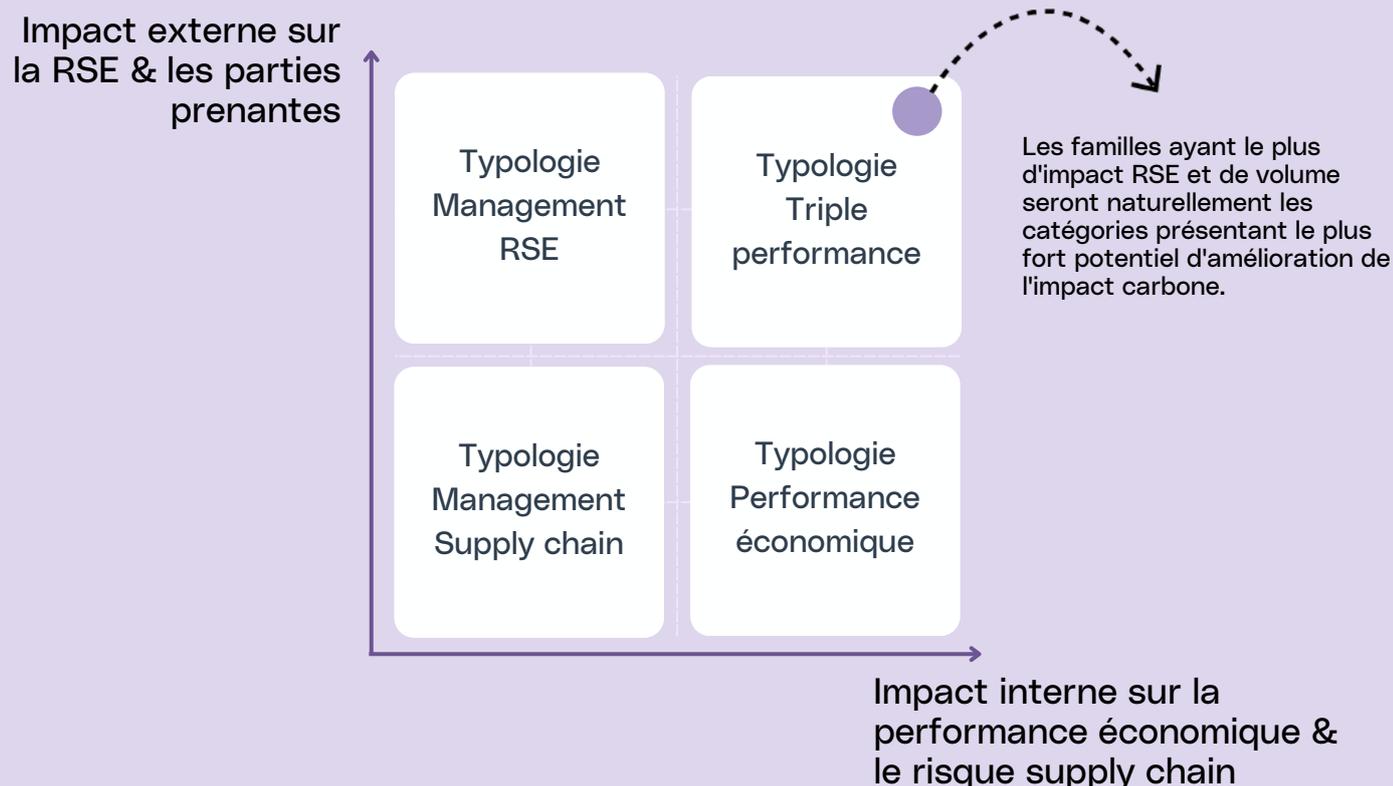
Est-ce adaptable à toutes les typologies d'Achats et d'activités ?

La réponse est oui ! Et nous l'avons fait sur des dizaines de typologies Achats pour en attester !

Cependant, gardons en tête que l'on ne peut pas générer des résultats importants sur des sujets qui de base ont un faible impact.

Il existe 4 typologies Achats et naturellement, plus vous allez travailler sur des catégories à forts impacts, plus vous allez générer de résultats.

La Matrice stratégique de double matérialité Achats vous aidera à visualiser vos priorités d'actions :

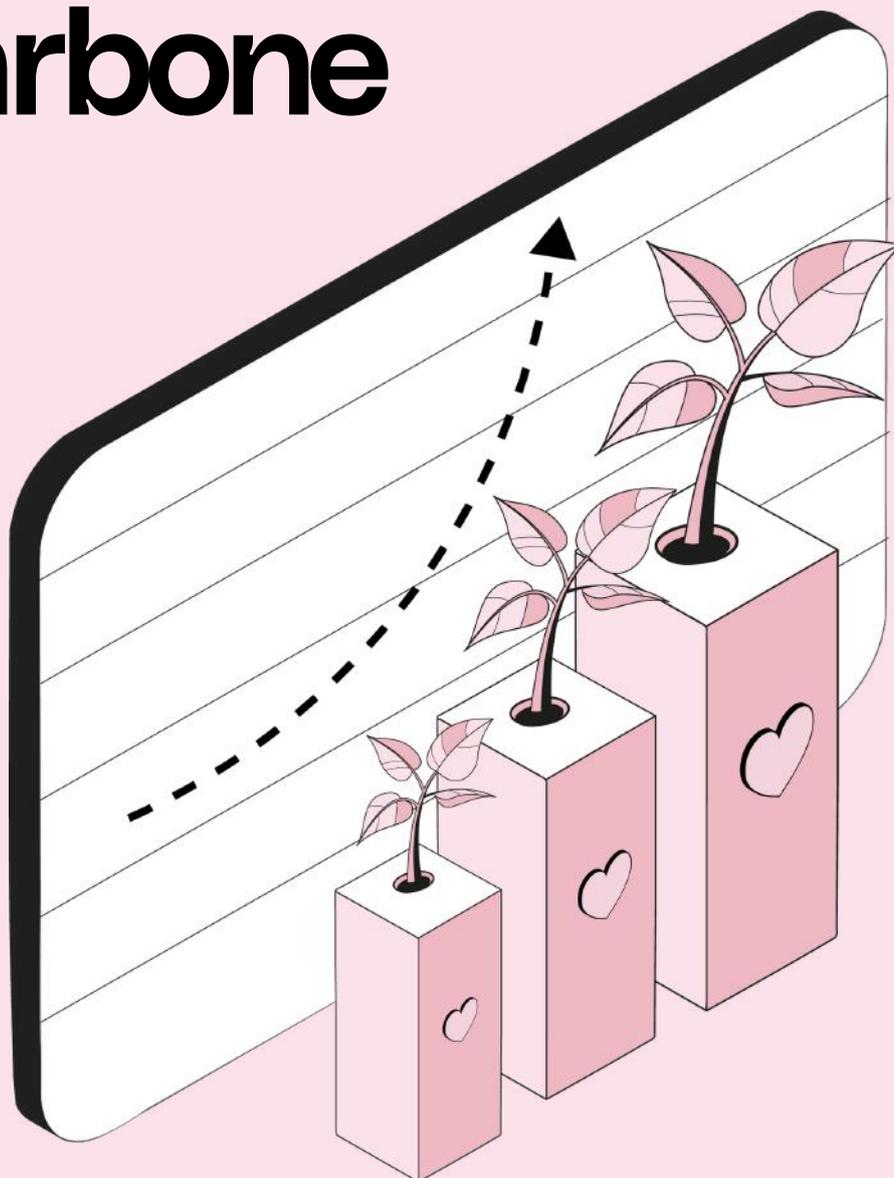


Il faut donc cibler les portefeuilles Achats à forts enjeux pour réduire l'impact Carbone de manière mesurable et conséquente et non agir sur des sujets à la marge...

"C'est bien de tuer les moustiques, mais c'est mieux d'assécher le marais"

Proverbe africain

Méthode et outils pour mesurer puis réduire votre Bilan Carbone



04

Maturité

Vouloir réduire son impact carbone aux Achats signifie aligner l'expertise du service Achats sur les besoins des organisations et donc naturellement développer notre maturité pour s'adapter à cette évolution.

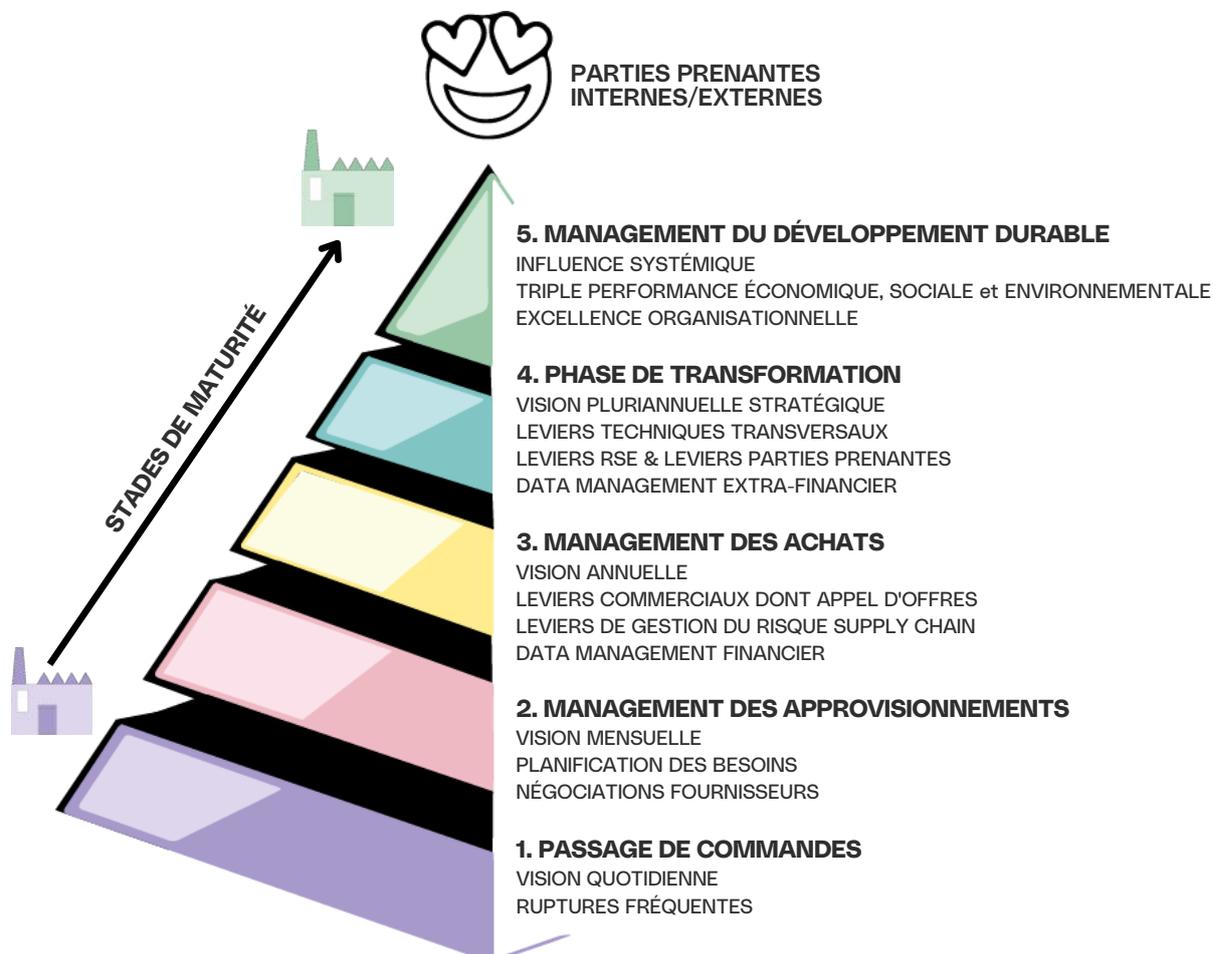
La pyramide de maturité Achats RSE de la méthode Impact3© offre une visualisation simple du niveau d'expertise à atteindre pour intégrer la RSE aux cœurs des processus Achats, à savoir le niveau 4.

Cela amène les services à utiliser la RSE comme levier de valorisation stratégique de la fonction plutôt qu'en menace ou contrainte supplémentaire.

Sur la base de plus de 2700 personnes interrogées via le questionnaire de maturité Achats, 77 % des organisations Achats et Acheteurs se situent actuellement à un niveau de maturité inférieur au niveau 4.

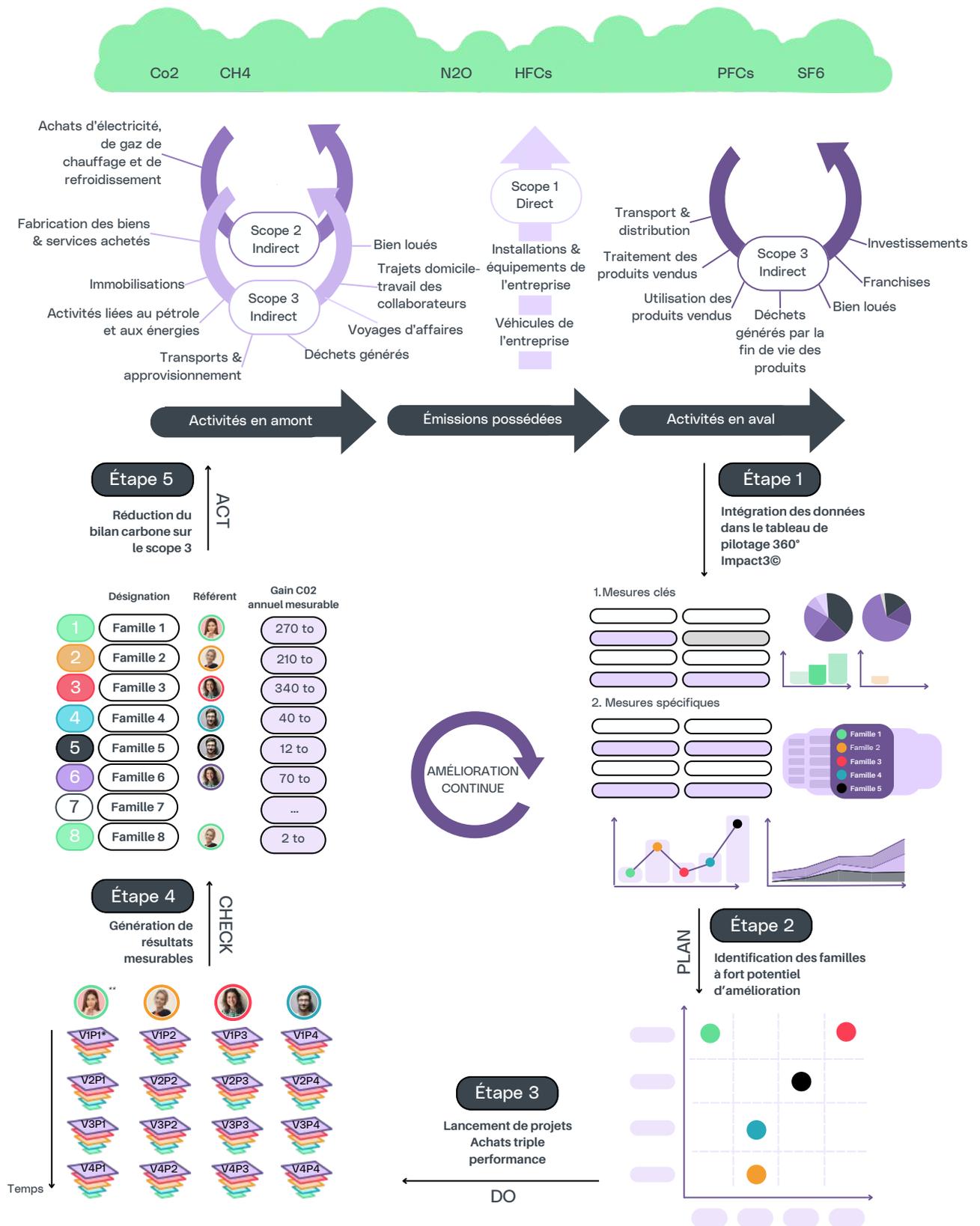
Le niveau 4 est celui à partir duquel les Acheteurs intègrent la RSE. Mais vous, qui êtes en train de lire ce livre blanc... Où en êtes-vous actuellement ?

Je découvre mon niveau de maturité Achats

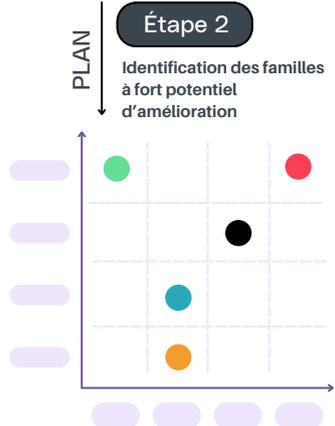
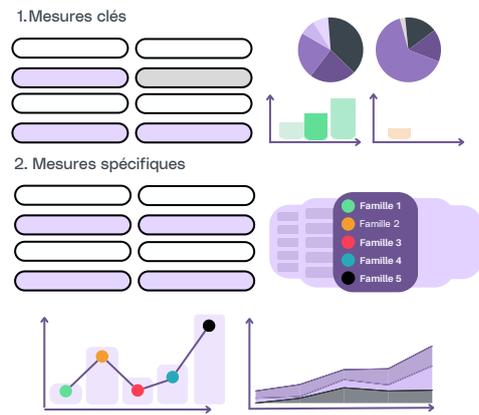


04 Méthode

Réduire ses émissions avec la méthode Impact3© en 5 étapes



Désignation	Référent	Gain CO2 annuel mesurable
1 Famille 1		270 to
2 Famille 2		210 to
3 Famille 3		340 to
4 Famille 4		40 to
5 Famille 5		12 to
6 Famille 6		70 to
7 Famille 7		...
8 Famille 8		2 to



Étape 3
Lancement de projets
Achats triple performance

DO

L'outil qui facilite la mesure Bilan Carbone sur votre Scope 3



[WEBINAIRE] Mesurez l'impact CO₂ aux Achats en 5 m... [Share](#)

L'outil pour calculer son Bilan Carbone® aux Achats

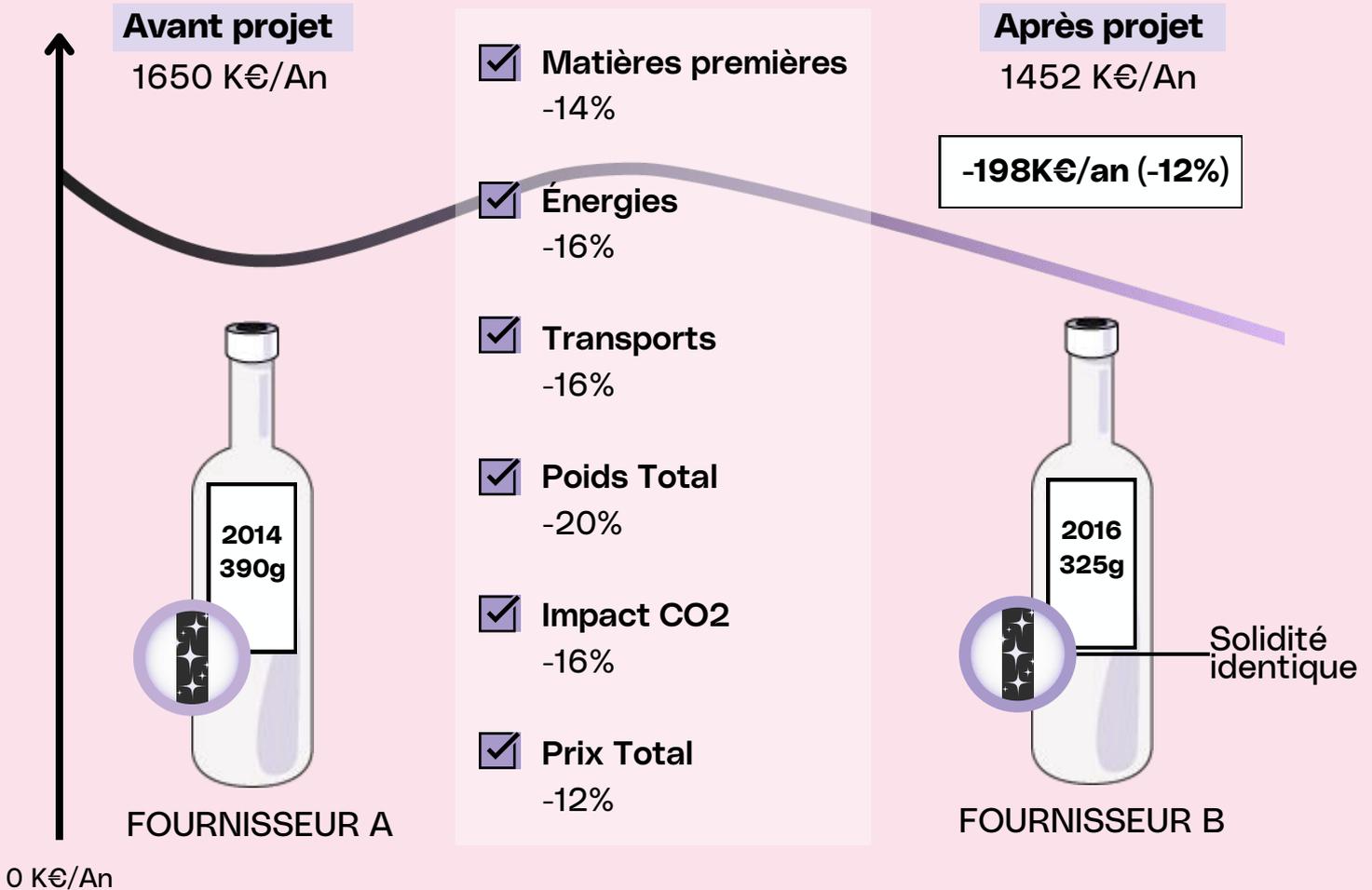
Yoann Gueri vous présente le 1^{er} outil de mesure du CO₂ d'un portefeuille simplifié conforme à la méthode Bilan carbone et spécialement développé pour les Acheteurs.

Watch on  YouTube

The thumbnail features a man in a blue shirt pointing at a screen displaying a bar chart, a pie chart, and a CO₂ cloud icon. A red play button is overlaid on the screen. The Swott logo is visible in the bottom right corner of the thumbnail.

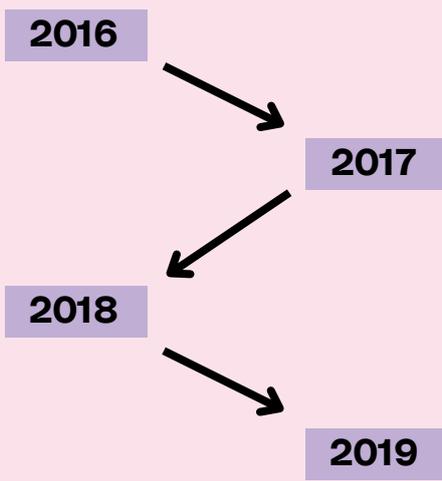
04 Résultats

Cet exemple illustre l'efficacité des projets d'achats à triple performance, ayant entraîné une réduction notable du Bilan Carbone liée à la principale source d'impact CO2 dans une entreprise agroalimentaire.



Impact environnemental

234 To of CO2 120 To Gasoil
290 To of CO2 270 To Gasoil
900 To of CO2 423 To Gasoil
1300 To of CO2 560 To Gasoil



Gain financier

-190K€
-350K€
-520K€
-700K€

VOUS SOUHAITEZ EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR COMMENT DEVENIR UN LEADER ACHATS DE DEMAIN ?



Commandez le livre

Ce livre est édité par la maison d'édition

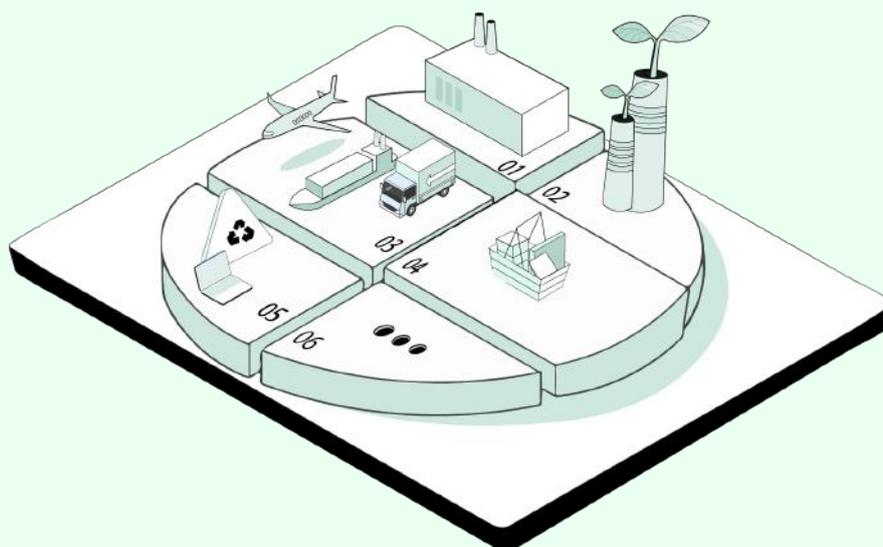
DUNOD



BESOIN DE NOUVELLES **COMPÉTENCES** POUR ATTEINDRE **VOS OBJECTIFS ?**

Et si vous les développiez avec

swott



Nous contacter

+ 33 5 82 88 03 05